FORMULAIRE   
DE DEMANDE DE RECONNAISSANCE  
ELEMENT EMBLEMATIQUE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL   
Direction du Patrimoine culturel Fédération Wallonie-Bruxelles

|  |
| --- |
| *Cadre réservé à l’Administration*  *N° de référence du dossier :*  *Date d’entrée :* |

**Préambule**

*Ce titre de « Elément emblématique du Patrimoine culturel immatériel » est octroyé dans le cadre du Décret du 7 septembre 2023 relatif à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de la Communauté française.*

Le dossier doit faire l’objet d’un envoi unique (= un seul document par demande) **par courrier électronique** à l’adresse [marie.depraetere@cfwb.be](mailto:marie.depraetere@cfwb.be), être sous format word ou pdf.

Les dossiers de demande de reconnaissances sont examinés **quatre fois par an** et doivent être considérés recevables et complets par l’Administration à la date du 15 février, 15 mai, 15 août, 15 novembre.

Pour être recevable, le dossier doit être complété **sur ce formulaire**. Le demandeur y joindra également les éléments listés dans la rubrique : « liste des documents à joindre ».

Le demandeur déclare :

- qu’il apporte la preuve que le(s) communauté(s) et/ou le(s) groupe(s) ou, le cas échéant, le ou les individu(s) concerné(s) ont participé et donné leur consentement libre préalable et éclairé à l'inscription (voir point V) ;

- avoir pris connaissance que les informations et documents soumis sont susceptibles d'être publiés ;

- qu'il dispose de tous les droits, licences, consentements et autorisations nécessaires pour procéder à l'inscription de l'élément ;

- qu’en cas d’inscription de l’élément en tant que « Elément emblématique du patrimoine culturel immatériel » de la FWB, il devra régulièrement mettre à jour les informations reprises.

**I. Identification de l’élément de patrimoine culturel immatériel**

**I. 1. Nom de l’élément**

*En français*

Cliquez ici pour entrer du texte.

*En langue régionale, si pertinent*

Cliquez ici pour entrer du texte.

**I. 2. Domaine(s) du Patrimoine culturel immatériel**

*Dans quel(s) domaine(s) s’inscrit l’élément que vous souhaitez faire reconnaître ?*

Les traditions et expressions orales, les langues endogènes, les médias d’expression

Les arts du spectacle et d’interprétation

Les pratiques sociales, rituels et événements festifs

Les connaissances et pratiques concernant la nature

Les savoir-faire liés à l’artisanat

**I. 3. Communauté(s), groupe(s) et individu(s) liés à la pratique**

***Qui sont celles et ceux qui rendent ce patrimoine toujours vivant ?***

*Par exemple : les porteurs du projet de reconnaissance, les groupes de participants à l’élément, les artisans qui entourent la pratique, etc.*

*La participation des communautés concernées doit être la plus large possible et correctement définie.*

Cliquez ici pour entrer du texte.

***Egalité homme/femme***

Quelle est la place laissée dans votre élément à l’égalité homme/femme et que mettez-vous en place pour que cette égalité soit assurée ?

Cliquez ici pour entrer du texte.

**I. 4. Localisation physique**

*L’élément doit se pratiquer sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, il peut se pratiquer aussi bien localement que sur un territoire géographique large, dépassant les villes, régions et frontières.*

***Lieu(x) de la pratique en Fédération Wallonie-Bruxelles***

Cliquez ici pour entrer du texte.

***Pratique similaire en Belgique ou à l’étranger***

Cliquez ici pour entrer du texte.

***Dialogue multiculturel***

Le cas échéant, comment envisagez-vous l’échange de pratiques et de savoir-faire avec des éléments semblables au vôtre ? Votre élément permet-il le dialogue avec d’autres formes de culture, en FWB ou ailleurs ?

*Des expressions de l’élément peuvent être similaires à celles pratiquées par d’autres, qu’elles viennent du village voisin, d’une ville à l’autre bout du monde ou qu’elles aient été adaptées par des peuples qui ont émigré. Des contacts, dialogues sont-ils entrepris entre les communautés (groupes), détenteurs d’un Patrimoine immatériel similaire ?*

Cliquez ici pour entrer du texte.

**I. 5. Description détaillée de la pratique actuelle**

***Décrivez bien l’élément, avec ses différentes composantes actuelles, dans toute sa complexité (y compris les espaces, aspects techniques, etc. qui y sont associés).***

*Il convient de démontrer (et pas seulement d’affirmer ou de déclarer). Les explications doivent être claires, détaillées, cohérentes et argumentées.*

*Quelles sont les grandes caractéristiques de l’élément* ***aujourd’hui****? Qui fait quoi ? Quand ? Comment ? Pourquoi ?*

Cliquez ici pour entrer du texte.

**I. 6. Langue(s) utilisée(s) dans la pratique**

Cliquez ici pour entrer du texte.

**I. 7. Aspects matériels liés à la pratique**

***Patrimoine bâti***

Cliquez ici pour entrer du texte.

***Objets, outils, matériaux supports***

Cliquez ici pour entrer du texte.

**II. Historique**

*Il s’agit ici de bien mettre en évidence les origines, les fondements (historique, ethnologique, patrimonial, etc.), les éventuelles périodes d’interruption et de reconstitution de l’élément et de montrer son évolution au fil du temps.*

**II. 1. Repères historiques**

  Maximum 5.000 signes.

Cliquez ici pour entrer du texte.

**II. 2. Evolution / adaptation / emprunts de la pratique**

Cliquez ici pour entrer du texte.

**III. mesures de sauvegarde**

**III. 1. Etat des lieux**

***Caractère emblématique***

*Comment se manifeste le caractère emblématique de l’élément pour la communauté concernée aujourd’hui (sentiment d’identité, d’appartenance, de fierté, de continuité) ?*

*Expliquez comment les communautés reconnaissent l’élément comme faisant partie de leur patrimoine culturel actuel et y trouvent une partie de leur identité.*

Cliquez ici pour entrer du texte.

***Menaces et risques***

*Identifiez bien les menaces et dangers éventuels. Les menaces pour la sauvegarde du PCI peuvent être de différentes natures : l’évolution de la société, le désintérêt des communautés, le dépeuplement des zones rurales, les changements de législation, l’emprise économique, la décontextualisation touristique, etc.*

Cliquez ici pour entrer du texte.

**III. 2. Modes d’apprentissage et de transmission**

***Comment l’élément est-il transmis ? Quels sont les actions entreprises par les porteurs de patrimoine pour garantir la survie de l’élément et sa transmission ?***

*L’opérateur doit expliquer si la transmission est formelle (formation structurée d’une école, d’une structure proposant des formations/stages…) ou non formelle (entre individus, de génération en génération et de manière orale).*

*La transmission se fait-elle de manière traditionnelle ou novatrice (apports des nouvelles technologies : par exemple, des carillonneurs qui travaillent avec le numérique…) ?*

Cliquez ici pour entrer du texte.

***Dialogue intergénérationnel***

Quelle place est accordée à la transmission des savoirs et des savoir-faire entre les différentes générations ? Comment sont intégrées les jeunes générations (écoles, ateliers d’initiation pour les enfants, livret pédagogique, etc.) ?

Cliquez ici pour entrer du texte.

**III. 3. Personnes / organisations impliquées dans la transmission**

Cliquez ici pour entrer du texte.

**III. 4. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)**

*Des actions sont-elles entreprises pour pallier aux menaces évoquées plus haut, au point III.1. « Menaces et risques » ?*

*Les mesures de sauvegarde doivent être réalistes et permettre à l’élément et aux communautés concernées de s’adapter à des contextes socioculturels changeants. Elles peuvent être liées à la mise en valeur, la documentation et recherche, la revitalisation (savoir-faire remis à l’honneur, réouverture d’ateliers, formations), etc.*

***Détaillez les actions de sauvegarde actuellement entreprises***

Cliquez ici pour entrer du texte.

***Modes de reconnaissance publique***

Certains aspects de la pratique ont-ils déjà fait l’objet d’une reconnaissance par l’Etat ou une instance publique ? Trésor classé ? Titre ? Label ? Brevet ?

Cliquez ici pour entrer du texte.

**IV. 5. Mesures de sauvegarde envisagées**

***Sur quoi la communauté patrimoniale se concentrera-t-elle dans les années à venir pour sauvegarder le patrimoine ?***Sur quoi allez-vous vous concentrer dans les années à venir pour maintenir le patrimoine en vie à long terme, en tenant compte des forces, faiblesses, opportunités et menaces expliquées plus haut ?

Cliquez ici pour entrer du texte.

**IV. Objectifs du développement durable**

***Modernité et créativité***

*Expliquez en quoi l’élément est un support à la créativité**(intervention contemporaine d’artistes / de citoyens et citoyennes, inclusion de nouveaux supports, appropriation de nouvelles démarches d’expression, etc.). Le patrimoine immatériel ne doit pas être figé, il doit évoluer en fonction du milieu, de la société.*

Cliquez ici pour entrer du texte.

***Lutte contre le racisme et la xénophobie***

Quelle est la place laissée dans votre élément au respect des identités et origines multiples et que mettez-vous en place pour contribuer à la lutte contre le racisme et la xénophobie ?

Cliquez ici pour entrer du texte.

***Dimensions sociétales***

Comment votre élément prend-il en compte le développement durable, dans son acceptation large ?

*Des mesures, évolutions sont-elles prises pour réduire des impacts négatifs, pour renforcer des préoccupations sociétales actuelles dans les axes de :*

*- la dimension environnementale : biodiversité, protection des milieux naturels, gestion de la pollution…*

*- la dimension économique : l’économie inclusive, mode de production responsable…*

*- la dimension sociale : équité, solidarité, épanouissement humain, éducation, santé/bien être…*

Cliquez ici pour entrer du texte.

**V. Participation des communautés, groupes et individus**

La communauté doit donner son consentement libre pour soumettre la candidature et participer à l’élaboration du dossier. Il ne peut y avoir de sauvegarde sans l’intérêt, l’enthousiasme et la participation active de la communauté (groupe ou individus) concernée.

**V. 1. Praticien.ne(s) rencontré.e(s) et contributeur.trice(s) du dossier**

Cliquez ici pour entrer du texte.

**V. 2. Soutiens et consentements reçus**

Cliquez ici pour entrer du texte.

**VI. Données de contact**

**VI. 1. Rédacteur.trice(s) du dossier**

*Nom et prénom :* Cliquez ici pour entrer du texte.

*Fonction :* Cliquez ici pour entrer du texte.

*Numéro de téléphone :* Cliquez ici pour entrer du texte.

*Adresse mail :* Cliquez ici pour entrer du texte.

**VI. 2. Enquêteur.trice(s) ou chercheur.euse(s) associé.e(s) ou membres de l’éventuel comité scientifique instauré**

Cliquez ici pour entrer du texte.

*Lieu(x) et date/période de l’enquête*

Cliquez ici pour entrer du texte.

**VII. Documentation**

***Inventaire(s) éventuel(s) lié(s) à la pratique***

Cliquez ici pour entrer du texte.

***Bibliographie sommaire***

Cliquez ici pour entrer du texte.

***Filmographie sommaire***

Cliquez ici pour entrer du texte.

***Sitographie sommaire***

Cliquez ici pour entrer du texte.

**VIII. Liste des documents à joindre**

* 1. Charte éthique pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, signée
  2. Consentement des communautés, groupes ou individus concernés par la candidature de l’élément en tant qu’*élément emblématique* du patrimoine culturel immatériel de la FWB. (Il s’agit de **lettres de soutien**, de forme libre)
  3. **Au moins 10 photos représentatives** qui couvrent toutes les composantes de l’élément à reconnaitre. Ces photos doivent être libres de droit.

*Il s’agit de montrer l’élément sous toutes ses différentes facettes avec quelques exemples de transmission, de sauvegarde, de dialogue intergénérationnel, multiculturel, etc. Il faut mettre en évidence les communautés et les groupes impliqués dans la pratique de PCI, pas des intervenants extérieurs médiatisés.*

*Une légende doit accompagner ces photos.*

//////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////

Direction du Patrimoine culturel   
Administration générale de la Culture  
Fédération Wallonie-Bruxelles   
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 – Bruxelles  
[www.patrimoineculturel.cfwb.be](http://www.patrimoineculturel.cfwb.be/)  
  
//////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////